

Annonce d'une situation de télétravail transfrontalier sur la plateforme ALPS

1. Choisir le cas « **Télétravail transfrontalier** ».

Portail d'assujettissement
Cas
Nouvelle expatriation à l'étranger...
Nouvelle pluriactivité...
Nouveau PDA1 lieu de travail
Groupes professionnels spéciaux...
Création d'un cas 'échange d'informations'...
Télétravail transfrontalier...
Gérer les cycles d'importation
Exporter les cas
Gérer les cas

Page d'accueil
Bienvenue dans le portail d'assujettissement de l'Office fédéral des assurances sociales.
En raison du passage au nouveau modèle de données de l'UE, ALPS ne sera pas disponible du vendredi 20 février 2026 à 00h00 au
Prochaines mises à jour eIAM
Les prochaines mises à jour de l'eIAM auront lieu aux dates mentionnées ci-après.
Merci de tester sur chaque environnement de test (REF et ABN) que Identity Propagation fonctionne correctement après chaque mise à jour.
En cas de problème, veuillez contacter l'OFAS.
• REF: 10.12.25
• ABN: 15.01.26
• PROD: 09.02.26
Plus de détail sous : <https://docs.eiam.swiss/index.php?c=intbitreleaseplan&l=fr>

2. Sélectionner l'entreprise (1), puis cliquer OK (2).

Créer un télétravail transfrontalier
× 'Entreprise' pas rempli(s)
Type: Télétravail transfrontalier
Case Owner: ☒
Entreprise: 1
Caisse de compensation: GENÈVE
Lien vers le cas:
Conditions préalables :
Le cas peut être utilisé en cas de télétravail jusqu'à un maximum de 49,9% du temps de travail dans les états suivants :

Pays	Adhésion au télétravail	Pays	Adhésion au télétravail
Allemagne	01.07.2023	Autriche	01.07.2023
Belgique	01.07.2023	Croatie	01.07.2023
Espagne	01.07.2023	Finlande	01.07.2023
France	01.07.2023	Irlande	01.06.2024
Italie	01.01.2024	Liechtenstein	01.07.2023
Lituanie	01.06.2024	Luxembourg	01.07.2023
Malte	01.07.2023	Norvège	01.07.2023
Pays-Bas	01.07.2023	Pologne	01.07.2023
Portugal	01.07.2023	République tchèque	01.07.2023
Slovaquie	01.07.2023	Slovénie	01.09.2023
Suède	01.07.2023		

Les autres conditions ainsi que des informations supplémentaires se trouvent ici : [Bulletin AVS](#)
2 OK Interrompre

3. Compléter les champs obligatoires sur le salarié (voir *).

Traiter le cas - Personne

Télétravail transfrontalier [Case Owner, Créé] - ?

Numéro de sécurité sociale CH pas rempli(s)

Numéros de sécurité sociale

CH

Numéro de sécurité sociale *

Pays *

Branche

ID des institutions

Nom des institutions

☒

Suisse

Tous

Nom *

Prénom *

Sexe *

Date de naissance *

Nationalité *

Nom de naissance

Permis de séjour

Assureur-maladie LAMal *

Exempté de la LAMal

Exemption LAMal

Personne soumise au droit étranger

Parcourir...

Aucun fichier sélectionné.

Aucun fichier téléchargé

Fichier téléchargé :

Aucun fichier téléchargé

Données supplémentaires, si n° de sécurité sociale manquant

Prénom de naissance

Lieu de naissance

Région de naissance

Pays de naissance

Nom de famille de naissance du père

Prénom du père

Nom de famille de naissance de la mère

Prénom de la mère

Adresses *

Type d'adresse

Rue et n°

NPA

Localité

Pays

4. Compléter l'activité et la durée (maximum 3 ans).

Traiter le cas - Activités

Télétravail transfrontalier [Case Owner, Créé] - ?

Au moins 1 employeur(s) doit(doivent) être saisi(s)

Employeur *

Type d'activité

Nom

Localité

Pays

Lieu de télétravail *

Employeur

Raison sociale/Nom du navire

État du pavillon/Base d'affectation

Localité

Pays

Durée de la demande du *

Durée de la demande au *

5. Confirmer tous les points ci-dessous.

Si un des points ne peut être confirmé, le télétravail transfrontalier n'est pas possible.

Traiter le cas - Questions complémentaires

Télétravail transfrontalier [Case Owner, Créé] - ?

Télétravail permanent pas rempli(s)

Nous confirmons que ...

☐ ...le télétravail transfrontalier (défini comme une activité pouvant être exercée depuis n'importe quel lieu, qui suppose une connexion numérique/liens informatiques avec l'infrastructure de l'employeur) est exercé dans l'État de résidence de manière durable et non temporaire

☐ ...le télétravail transfrontalier, tel que défini ci-dessus, représente moins de 50% du temps de travail total

☐ ...la personne effectue exclusivement du télétravail transfrontalier entre 25 et 49,9% dans son État de résidence, c'est-à-dire qu'elle n'y exerce aucune autre activité de manière habituelle

☐ ...la personne n'exerce pas d'activité de manière habituelle dans un autre État de l'UE/AELE (en dehors de la Suisse et de l'État de résidence)

☐ ...la personne ne travaille pas en plus pour un autre employeur qui a son siège dans l'UE/AELE (plusieurs employeurs en Suisse sont possibles, dans ce cas, une demande doit être faite pour chaque employeur, l'employeur en informe l'employé)

☐ ...l'employeur est d'accord avec la présente demande

☐ ...le travailleur est d'accord avec la présente demande

☐ ...que toutes les informations fournies sont complètes et correctes. Nous prenons en outre connaissance du fait que des contrôles sont effectués et qu'un A1 peut être révoqué avec effet rétroactif si les indications fournies s'avèrent fausses, ce qui peut éventuellement entraîner des amendes et/ou des pénalités

6. Valider le cas dans l'onglet « vue d'ensemble / décision ».